

Communiqué du Comité monétaire et financier international
du Conseil des gouverneurs
du Fonds monétaire international

Le 29 avril 2001

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa troisième réunion à Washington, le 29 avril 2001, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.

L'économie mondiale

2. Dans l'économie mondiale de plus en plus interconnectée, nous continuerons à promouvoir la coopération internationale et à travailler ensemble, en adoptant une démarche de progrès, pour réaliser notre objectif commun d'ouverture du commerce international pour une plus grande prospérité générale, en entretenant la dynamique de la réforme du système financier international, en renforçant nos économies grâce à des réformes structurelles, en maintenant des conditions macroéconomiques propices à une croissance robuste sans inflation, et en encourageant la réduction de la pauvreté et la croissance dans les pays en développement.

3. Le Comité convient que les perspectives à court terme de la croissance mondiale se sont nettement assombries depuis sa réunion de septembre 2000 à Prague. Il est d'avis que cette décélération sera de courte durée, mais il note que les risques de dégradation ont augmenté. Les tensions inflationnistes sous-jacentes restent généralement maîtrisées.

4. Sur cette toile de fond, le Comité souligne la nécessité que les décideurs des pays avancés restent vigilants et ouverts sur l'avenir.

Aux États-Unis ? qui ont fourni un soutien important à la croissance de l'économie mondiale ces dernières années ? la décélération de l'activité a été marquée.

L'assouplissement sensible de la politique monétaire opéré au cours des derniers mois est opportun et bienvenu, et la politique monétaire doit continuer de viser à rétablir le potentiel de croissance tout en préservant la stabilité des prix. Le Comité considère que des mesures budgétaires prises en temps voulu favoriseraient aussi la croissance économique.

Au vu de la persistance d'une croissance faible au Japon,

le Comité accueille avec satisfaction le récent infléchissement de la politique monétaire, et il souligne qu'il est important que les autorités maintiennent une orientation résolument expansionniste jusqu'à ce que le risque de déflation ait entièrement disparu. Compte tenu du niveau élevé de l'endettement public, l'assainissement progressif des finances publiques en cours doit se poursuivre. Le retour à un rythme de croissance soutenu dépend au plus haut point de la mise en œuvre de mesures énergiques pour remédier aux faiblesses structurelles, du secteur financier et des entreprises en particulier.

Dans ce contexte, la croissance reste relativement soutenue dans la zone euro, même si l'activité est en train de ralentir. Le Comité s'accorde pour penser que l'action des pouvoirs publics doit continuer à soutenir la confiance et à renforcer le potentiel de croissance.

La politique budgétaire doit restée axée sur l'assainissement des finances publiques à moyen terme.

Des réformes fiscales devraient contribuer à rehausser l'efficacité économique. Le Comité souligne qu'il importe notamment d'approfondir et d'accélérer les réformes structurelles, du marché du travail et du marché des produits et de renforcer les régimes de retraite, pour consolider le potentiel de croissance à long terme.

5. Le Comité note que les autres pays subissent le contrecoup du ralentissement de la croissance dans les pays avancés, ainsi que de la dégradation de la situation sur les marchés financiers internationaux. Le Comité note cependant que la croissance devrait être relativement soutenue en Inde et en Chine. Il salue les mesures prises par de nombreux pays émergents ces dernières années pour réduire la vulnérabilité de leurs secteurs extérieurs et financiers, y compris en adoptant des régimes de change viables et une politique de gestion prudente de leur endettement et de leurs réserves. Au vu des difficultés qu'elles ont actuellement à obtenir des concours extérieurs, il est crucial que les économies de marché émergentes conservent la confiance des investisseurs, ce qui, de l'avis du Comité, nécessitera la poursuite de politiques macroéconomiques prudentes et la relance des réformes touchant les entreprises, le secteur financier et les institutions. Le Comité salue le vaste ensemble de mesures que le gouvernement argentin met en application pour améliorer la situation fondamentale des finances publiques et asseoir solidement la reprise soutenue de l'économie, conformément aux objectifs du programme appuyé par le FMI qui est en place. Il considère que ces mesures sont un pas important et décisif pour stimuler la confiance. Le Comité salue également le vaste train de mesures de restructuration des banques, d'assainissement des finances publiques et de réformes structurelles lancé par les autorités turques. Il considère que ces mesures forment, avec l'appoint du financement extérieur fourni par le FMI et la Banque mondiale, la base du rétablissement de la stabilité financière et d'une désinflation soutenue accompagnée de croissance, et méritent le soutien de la communauté internationale et du secteur privé. Le Comité attend avec intérêt l'application rigoureuse

de toutes les mesures nécessaires. Il salue le financement supplémentaire proposé par le Directeur général à l'appui de ces mesures et attend également avec intérêt les résultats de l'examen de ces dossiers auquel le Conseil d'administration doit procéder prochainement.

6. Le Comité se déclare particulièrement inquiet de ce que les pays membres les plus pauvres risquent de pâtir du ralentissement de la croissance mondiale. Il note que les pays en développement ont besoin de mener des politiques économiques saines et stables et d'édifier des institutions solides, qui témoignent de leur volonté de faire reculer la pauvreté, d'encourager la croissance et de créer un climat favorable à l'investissement et à l'initiative privée. Le Comité souligne que les pays avancés se doivent de soutenir les efforts déployés par les pays pauvres eux-mêmes en s'attachant à atteindre les Objectifs de développement internationaux. Cela suppose qu'ils portent l'aide publique au développement à un niveau adéquat, qu'ils fassent progresser l'initiative en faveur des PPTE afin que l'endettement de ces pays revienne effectivement à un niveau tolérable et qu'ils ouvrent plus rapidement et résolument leurs marchés aux exportations des pays en développement. Le Comité salue les récentes mesures d'ouverture des marchés et il engage tous les pays à démanteler les barrières auxquelles se heurtent encore les exportations des pays les plus pauvres. Le Comité attend avec intérêt la réunion conjointe qu'il tiendra avec le Comité du développement dans l'après-midi. Le Comité se réjouit de la coopération du FMI et de la Banque mondiale dans l'optique des Objectifs de développement internationaux, en rappelant qu'il importe de respecter les engagements pris à Dakar en ce qui concerne l'éducation et la nécessité d'une action concertée au plan international dans le domaine de la santé pour lutter contre des fléaux tels que la pandémie du VIH/SIDA.

7. Le Comité souligne plus généralement l'importance de l'ouverture des marchés pour renforcer l'économie mondiale, et pour améliorer les perspectives de croissance des pays en développement. Il engage tous les pays ? développés et en développement ? à trouver un terrain d'entente pour lancer un nouveau cycle de négociations commerciales cette année. De l'avis unanime du Comité, le protectionnisme n'est pas la bonne réponse au ralentissement économique mondiale et aux difficultés qui en découlent pour certains secteurs d'activité. Le Comité appelle tous les pays à résister aux pressions protectionnistes et à réduire ou éliminer les obstacles au commerce et les subventions qui faussent les échanges. Pour l'avenir, il demande au FMI d'être attentif à l'évolution des politiques commerciales et à leurs effets et de continuer à encourager la libéralisation des échanges dans le cadre de l'ensemble de ses activités avec les pays membres, tant développés qu'en développement. Le Comité salue et encourage la coopération plus étroite entre le FMI, la Banque et l'OMC.

Le FMI en mutation

A. Rapport d'étape du Directeur général

8. Le Comité accueille avec satisfaction le programme de travail présenté par le Directeur général dans son rapport d'étape. Il salue les mesures récemment prises pour recentrer les activités du FMI afin de donner le maximum d'efficacité aux efforts qu'il déploie pour réduire la vulnérabilité de ses pays membres aux crises de change ou de balance des paiements et pour soutenir les politiques qu'ils conduisent afin de promouvoir une croissance durable et de faire reculer la pauvreté. Il juge opportun que le FMI se recentre sur les aspects suivants :

- promouvoir la stabilité macroéconomique et financière, condition préalable d'une croissance économique soutenue;
- promouvoir la stabilité et l'intégrité du système monétaire et financier international, dans lesquelles il faut voir un bien public pour le monde entier;
- aider les pays membres à se doter d'un secteur financier solide afin de réduire leur vulnérabilité, de mobiliser les concours nécessaires pour financer des investissements productifs et de tirer parti des possibilités offertes par les marchés financiers mondiaux.

9. Le Comité souscrit aux autres mesures que le FMI prend afin d'accroître la complémentarité et de développer la coopération avec les autres organisations, en particulier les travaux qu'il mène avec la Banque mondiale pour renforcer les secteurs financiers, lutter contre la pauvreté, et progresser vers la réalisation des Objectifs de développement internationaux. Il souligne la nécessité de poursuivre et d'approfondir cette coopération et de l'étendre à d'autres domaines. Le Comité salue aussi les initiatives engagées afin de faire cadrer plus précisément l'assistance technique que fournit le FMI avec ses domaines d'action prioritaires, et de mieux coordonner cette assistance avec celle de la Banque et des autres donateurs d'aide.

10. Le Comité appuie fermement les efforts redoublés du FMI pour faire de la prévention des crises l'axe central de ses activités, et en particulier de la surveillance bilatérale et multilatérale (selon les modalités décrites ci-après). Le Comité encourage les pays à mener des politiques économiques vigoureuses et, pour prévenir autant que possible la contagion des crises financières, souligne à nouveau que la LCP est un dispositif de précaution à cet effet. Dans le même temps, il salue les initiatives engagées ? y compris la récente réforme des mécanismes financiers du FMI ? pour lui donner les moyens de mieux répondre aux crises financières qui touchent ses membres et d'en circonscrire les retombées négatives.

11. Le Comité prend note de l'expérience acquise récemment dans la mise en œuvre du cadre d'action arrêté en vue d'associer le secteur privé à la prévention et à la gestion des crises, qui repose dans la mesure du possible sur des démarches volontaires faisant jouer les règles du marché. Il se félicite de l'examen effectué par le Conseil d'administration et des consultations engagées avec d'autres organisations internationales, les gouvernements des pays membres et le secteur privé sur l'emploi éventuel de clauses d'action collective, les comités de liaison avec les investisseurs, les plans de redressement des entreprises et les techniques de restructuration des obligations. Pour l'avenir, le Comité réaffirme le caractère exceptionnel des concours dépassant les limites normales d'accès et répète que le recours à l'approche catalytique à un niveau d'accès élevé aux ressources du FMI doit être fondé sur de solides justifications. Dans le contexte de la participation du secteur privé, il peut être nécessaire dans certains cas, de recourir à une approche plus concertée, et le Comité demande au FMI de poursuivre ses travaux pour définir les conditions dans lesquelles cette approche serait indiquée, ainsi que le rôle spécifique du FMI. La mise en œuvre de ce cadre d'action devra faire l'objet d'un suivi bien défini et d'une procédure d'évaluation. Le Comité attend aussi avec intérêt de prendre connaissance des résultats des travaux qui seront menés d'ici à l'Assemblée annuelle sur les aspects pratiques de l'application du cadre d'action, notamment les points suivants : l'amélioration des outils d'analyse de la viabilité de la dette et du risque de contagion; les perspectives de retour sur les marchés de capitaux et la similarité de traitement des créanciers officiels et privés. Le Comité souligne qu'il sera important à l'avenir de prendre des décisions conformes à ce cadre d'action.

B. Un travail axé sur les marchés financiers et la prévention des crises

12. Le Comité souligne que la prévention ferme et efficace des crises est une priorité absolue. Il se félicite de la création du Département des marchés de capitaux internationaux décidée par le Directeur général dans le cadre de l'effort engagé par le FMI pour approfondir sa connaissance et affiner son analyse des marchés financiers internationaux, améliorer ses dispositifs d'alerte avancée et renforcer la prévention des crises. Cette initiative vient compléter la création du Groupe consultatif sur les marchés de capitaux qui doit faciliter l'instauration d'un dialogue régulier, informel et constructif avec les représentants du secteur privé. Le Comité appelle le FMI à intensifier ses travaux sur la mise en place d'indicateurs d'alerte avancée pour signaler les risques de crise dans les économies nationales et sur les marchés financiers internationaux, en tenant dûment compte de la nécessité d'éviter toute instabilité. Le FMI doit être prêt à aider les pays qui souhaitent procéder à une libéralisation ordonnée de leur régime des mouvements de capitaux.

13. Le Comité constate avec satisfaction la poursuite des progrès depuis la dernière réunion dans la mise en œuvre des initiatives prises par le FMI pour améliorer la prévention des crises et la surveillance du secteur financier. Il note en particulier :

le fait que le Conseil d'administration a arrêté une liste de normes et codes internationaux pertinents pour la surveillance exercée dans le cadre des consultations de l'article IV, ainsi que les modalités selon lesquelles les évaluations des services FMI concernant l'application de ces normes et codes seront intégrées dans le processus de surveillance et rendues publiques, en tenant dûment compte du caractère volontaire de ces normes et codes. Il est d'avis que les RONC doivent devenir l'instrument principal d'évaluation de l'application des normes et codes. Il prend aussi note de la version révisée du Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques et du manuel qui l'accompagne; les mesures prises récemment afin d'adapter le cadre analytique dont dispose le FMI pour mieux évaluer la vulnérabilité externe, et la mise au point de directives pour la gestion des réserves et (avec la Banque mondiale) de directives pour la gestion de la dette publique; les travaux entrepris par le FMI avec les pays membres pour renforcer les données qui sous-tendent les analystes de la vulnérabilité externe, en encourageant en particulier l'utilisation plus large de la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et du système général de diffusion des données (SGDD) et en élargissant le champ couvert par l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille afin d'inclure davantage d'instruments et de marchés, y compris les places financières offshore; la mise en œuvre des initiatives visant à améliorer la transparence du FMI, qui a sensiblement progressé depuis l'an dernier, y compris la décision d'autoriser la publication, sur la base du volontariat, de tous les rapports et autres documents des services du FMI relatifs aux pays membres;

les progrès accomplis dans le renforcement de la surveillance du secteur financier au niveau national et au plan international. Le Comité se félicite en particulier des progrès enregistrés dans l'évaluation des secteurs financiers des pays membres grâce au Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de la Banque mondiale et du FMI, qui offre un cadre cohérent et global pour déceler les facteurs de vulnérabilité des systèmes financiers, évaluer les besoins ou les priorités de développement et aider à y apporter une réponse appropriée. Le Comité est d'avis que les évaluations de la stabilité du système financier (ESSF), fondées sur l'examen des conclusions du PESF dans le cadre des consultations de l'article IV, sont l'instrument privilégié pour améliorer le suivi des systèmes financiers dans le cadre de la surveillance du FMI. Il salue la décision du Conseil d'administration d'autoriser les autorités nationales à rendre publique l'évaluation

détaillée du degré d'observation des normes et codes contenue dans les rapports PESF, ainsi que de permettre la publication des ESSF sur la base du volontariat. Le Comité note avec satisfaction que les travaux du FMI sur le secteur financier ont été élargis à l'évaluation des places financières offshore, également sur la base du volontariat.

C. Combattre les délits financiers/le blanchiment de capitaux

14. Le Comité souligne que le blanchiment de capitaux est l'affaire de tous et requiert des initiatives énergiques et une action concertée des gouvernements et d'un certain nombre d'institutions. Il est important que tous les pays membres, surtout ceux qui disposent de vastes marchés financiers, prennent au plan national des mesures efficaces de lutte contre le blanchiment de capitaux. À cet égard, le Comité est généralement d'avis que les 40 Recommandations du Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux (GAFI) constituent les normes internationales appropriées pour combattre le blanchiment de capitaux et qu'il faut étudier plus avant comment les Recommandations peuvent être adaptées et prises en compte dans les travaux du FMI. Il approuve le projet visant à resserrer la collaboration du FMI et de la Banque mondiale avec le GAFI et d'autres organismes de lutte contre le blanchiment de capitaux en vue d'évaluer les normes et procédures en vigueur dans ce domaine. Le Comité observe à ce propos que, pour assurer leur cohérence avec les RONC, ces évaluations devront être menées de façon uniforme, dans un esprit de coopération et sur la base du volontariat. Le FMI doit lutter contre le blanchiment de capitaux en cherchant à promouvoir une réglementation et un contrôle plus efficaces et contribuer ainsi à la prévention des délits financiers et du blanchiment de capitaux. Le FMI, en collaboration avec la Banque mondiale, doit aussi fournir aux pays membres qui en font la demande une assistance technique accrue dans ce domaine, afin qu'ils consolident leurs systèmes économiques, financiers et juridiques.

D. Rationaliser la conditionnalité et renforcer l'internalisation des programmes

15. Le Comité note avec satisfaction que le FMI a entrepris un réexamen de la conditionnalité et il souligne que celle-ci reste un volet indispensable, avec les concours financiers, de l'appui intégré du FMI aux pays membres qui appliquent des programmes. Si l'extension de la conditionnalité aux aspects structurels depuis plusieurs années tient en partie à l'importance cruciale des réformes structurelles pour la stabilité macroéconomique et pour une croissance soutenue, il reste que l'élargissement progressif de son champ d'application et sa spécification de plus en plus détaillée justifient un réexamen des pratiques suivies récemment. Le Comité entérine le principe suivant : la conditionnalité du

FMI doit porter essentiellement sur les mesures, notamment d'ordre structurel, qui sont critiques pour la réalisation des objectifs macroéconomiques. Encore que ce principe demande à être interprété avec soin au cas par cas, le Comité note qu'il signifie que la conditionnalité est censée s'appliquer non plus de manière globale mais avec parcimonie. Le renforcement de la collaboration et une division plus claire des tâches entre le FMI et les autres organismes internationaux, en particulier la Banque mondiale constituent un élément important de rationalisation. Le Comité réaffirme que l'objectif primordial de cette rationalisation est de rendre la conditionnalité plus efficace et mieux centrée sans l'affaiblir, et se félicite des progrès accomplis dans ce domaine. Il considère en particulier qu'il est très important que les programmes appuyés par le FMI tiennent dûment compte des processus de décision nationaux ainsi que de l'aptitude des administrations nationales à mettre en œuvre les réformes, et qu'ils soient fermement pris en charge par les pays eux-mêmes. Le but doit être de laisser aux autorités la plus grande marge de manœuvre possible pour qu'ils puissent choisir leurs propres orientations, tout en veillant à ce que les concours du FMI appuient les ajustements économiques nécessaires et en préservant l'intégrité des ressources de l'institution. Le Comité note que cette approche doit impérativement être complétée par des efforts accrus pour aider les pays à renforcer leurs capacités institutionnelles pour la mise en œuvre durable des réformes structurelles. Le Comité engage vivement le Conseil d'administration à poursuivre l'examen de la conditionnalité du FMI en tenant compte de l'expérience acquise et de la vaste consultation qu'il a entreprise auprès du public, notamment en examinant la question importante du traitement à réserver aux aspects structurels qui sont pertinents mais non critiques pour la réalisation des objectifs macroéconomiques. Il attend avec intérêt de prendre connaissance, lors de sa prochaine réunion, des progrès accomplis dans ce domaine, en vue de tirer des conclusions fermes à propos de la rationalisation de la conditionnalité.

E. Gestion des affaires publiques

16. Le Comité appuie les efforts déployés par le FMI pour traiter les problèmes de gestion des affaires publiques qui ont un impact macroéconomique significatif par des initiatives touchant l'ensemble des pays membres ou au moyen de mesures spécifiques visant des cas particuliers de mauvaise gestion et de corruption. Il demande au Conseil d'administration de suivre de près l'utilisation qui est faite de mesures correctrices spécifiques, lesquelles doivent être appliquées avec beaucoup de discernement et de souplesse. Le Conseil devra étudier les deux facettes de la corruption en examinant, dans le cadre de la surveillance, la suite donnée aux initiatives menées par l'OCDE pour combattre la corruption des fonctionnaires étrangers, ainsi qu'aux autres initiatives du même ordre.

F. Autres questions

17. Les quotes-parts doivent tenir compte de l'évolution de l'économie internationale. Le Comité attend avec intérêt la poursuite des travaux sur ce dossier.

18. Le Comité se félicite des mesures prises pour améliorer la transparence du FMI, son mode d'administration et sa responsabilité devant ses pays membres. Il salue en particulier la nomination par le Conseil d'administration de M. Montek Singh Ahluwalia au poste de Directeur du Bureau d'évaluation indépendant (BEI) du FMI. Le Comité note que le BEI sera opérationnel à compter du mois d'août 2001 et exprime à nouveau le vœu que les travaux du Bureau aident le FMI à améliorer son fonctionnement tout en étant davantage comptable de ses actions. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des rapports réguliers sur les travaux du BEI et espère qu'un premier rapport en décrivant le programme de travail pourra lui être remis à sa prochaine réunion.

19. Le Comité prend note du projet de rapport conjoint du Groupe de travail du FMI chargé de réexaminer le processus de sélection du Directeur général et du Groupe de travail de la Banque mondiale chargé de réexaminer le processus de sélection du Président.

20. Le Comité saisit cette occasion pour remercier M. Michael Mussa de sa contribution exceptionnelle aux travaux de l'institution. Il note que sous sa direction intellectuelle éclairée, les Perspectives de l'économie mondiale sont devenues un produit-phare du FMI.

Prochaine réunion du Comité

21. Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Washington le 30 septembre 2001.

ANNEXE

Comité Monétaire et Financier International Liste des Personnes Présentes

29 avril 2001

Président
Gordon Brown

Directeur général
Horst Köhler

I. Membres et suppléants

Ibrahim A. Al-Assaf, Ministre des finances et de l'économie nationale, Arabie Saoudite

Sir Edward George, Gouverneur, Banque d'Angleterre
(Suppléant de Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier, Royaume-Uni)

Domingo Cavallo, Ministre de l'économie, Argentine

Peter Costello, Secrétaire au Trésor, Australie

Li Ruogu, Gouverneur adjoint et Directeur général, Banque du peuple de Chine
(Suppléant de Dai Xianglong, Gouverneur, Banque du peuple de Chine)

Emile Doumba, Ministre des finances, de l'économie, du budget et des participations, Gabon

Hans Eichel, Ministre des finances, Allemagne

Laurent Fabius, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, France

Francisco Gil Diaz, Secrétaire aux finances et au crédit public, Mexique

Abdelouahab Keramane, Gouverneur, Banque d'Algérie

Sultan Nasser Al-Suwaidi, Gouverneur, Banque centrale des Émirats arabes unis
(Suppléant de Mohammed K. Khirbash, Ministre des finances et de l'industrie, Émirats arabes unis)

Aleksei Kudrin, Vice-Président du Conseil et Ministre des finances, Fédération de Russie

Pedro Sampaio Malan, Ministre des finances, Brésil

Paul Martin, Ministre des finances, Canada

M(superscript: me) Linah K. Mohohlo, Gouverneur, Banque du Botswana

Sauli Niinistö, Ministre des finances, Finlande

Paul H. O'Neill, Secrétaire au Trésor, États-Unis

Didier Reynders, Ministre des finances, Belgique

Masaru Hayami, Gouverneur de la Banque du Japon
(Suppléant de Masajuro Shiokawa, Ministre des finances, Japon)

Yashwant Sinha, Ministre des finances, Inde

Chatu Mongkol Sonakul, Gouverneur, Banque de Thaï lande

Kaspar Villiger, Ministre des finances, Suisse

Vincenzo Visco, Ministre du Trésor, du budget et de la planification économique, Italie

A.H.E.M. Wellink, Président, Banque des Pays-Bas
(Suppléant de Gerrit Zalm, Ministre des finances, Pays-Bas)

Observateurs

Yilmaz Akyuz, Chef de la Direction Macroéconomie et politiques de développement, CNUCED

Andrew D. Crockett, Président, Forum de stabilité financière (FSF)

Willem F. Duisenberg, Président, Banque centrale européenne (BCE)

Richard Eglin, Directeur, Division du commerce et des finances, Organisation mondiale du commerce (OMC)

André Icard, Directeur général adjoint, Banque des règlements internationaux (BRI)

Donald J. Johnston, Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Ian Kinniburgh, Division de l'analyse des politiques de développement, Organisation des Nations Unies (ONU)

Eddy Lee, Directeur, Groupe de la politique internationale, Organisation Internationale du travail (OIT)

Yashwant Sinha, Président, Comité du développement

Pedro Solbes Mira, Commissaire chargé des questions économiques, monétaires et financières, Commission européenne

James D. Wolfensohn, Président, Banque mondiale